Procès-verbal du BUREAU SYNDICAL du 10 JUIN 2024

Le lundi 10 juin 2024 à 09h00, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, président, du Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			ROUVEYROL B.		X	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.			X
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.			X
CHAZE M. (VP)	X			BOUSCHON M. (VP)	X		

La réunion a été ouverte par Patrick COUDENE, qui a accueilli les membres du Bureau et a excusé les absents.

Le quorum a été atteint avec 10 membres présents.

L'ordre du jour proposé et approuvé par les participants :

1. Attribution marché « Audits Energétiques »
2. Autorisation de cession d'un véhicule
3. Divers.

Jean-Paul BULINGE, Vice-président en charge des Ressources humaines, a été désigné secrétaire de séance.

1. Attribution marché « Audits Energétiques »

Le président rappelle que le SDE 07 a constitué un groupement d'audit énergétique, en application du Code de la commande publique, entre les personnes publiques dont les bâtiments à auditer sont situés sur le territoire du département de l'Ardèche et département limitrophe.

Le groupement est constitué des 3 lots suivants :

Lot 1 « Bâtiments publics du Nord Ardèche »
Lot 2 « Bâtiments publics du Sud Ardèche »
Lot 3 « Bâtiments publics sur l'ensemble du département de l'Ardèche »

Le lot 3 est un lot multi-attributaires. L'acheteur retiendra cinq (5) entreprises ou groupement d'entreprises au maximum.

Le lot 3 peut notamment être actionné par l'acheteur :

- Dès lors que l'acheteur relève un intérêt particulier à grouper plusieurs demandes d'audits provenant d'une ou plusieurs collectivités, quel que soit le périmètre géographique dont elles relèvent, notamment lorsque ces demandes portent sur la même typologie de bâtiments ;
- En cas d'urgence, à laquelle une remise en concurrence sur les délais d'exécution devrait permettre de répondre.

Dans l'un de ces cas, l'acheteur peut décider de lancer un marché subséquent pour tout audit ou groupes d'audits.

La zone Nord comprend les EPCI suivantes : Annonay Rhône Agglo, CC du Val d'Ay, CC Porte de DromArdèche, Arche Agglo, CC Val'Eyrieux, CC Rhône Crussol, CC Pays de Lamastre et la CAPCA.

La zone Sud comprend les EPCI suivantes : CC Montagne d'Ardèche, Cc Ardèche des Sources et Volcans, CC Bassin d'Aubenas, CC Berg et Coiron, CC Ardèche Rhône Coiron, CC Beaume Drobie, CC Val de Ligne, CC Gorges de l'Ardèche, CC DRAGA, CC Pays des Vans en Cévennes et la CC Céze Cévennes.

L'estimation des lots par an était la suivante :

Lot 1 : 153 125€
Lot 2 : 153 125€
Lot 3 : 318 750€

Les critères de sélection des candidats pour l'ensemble des lots est la suivante :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
	L'analyse du critère prix se fera sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE). Il est à noter que les prix indiqués dans le DQE devront être rigoureusement identiques à ceux indiqués dans le bordereau de prix unitaires (BPU). Si des discordances étaient constatées, le pouvoir adjudicateur pourra rejeter l'offre du candidat.	
2	Valeur technique	40
	La valeur technique de l'offre sera évaluée à partir du mémoire en tenant compte des points ci-dessous. *Les candidats devront respecter le modèle de mémoire technique, à la fois le cadre et le nombre de pages limité à 20 pages recto. En cas de non-respect, une pénalité de 10 points sera appliquée.*	
2.1	Méthodologie	20
	Conformité au programme, justification de la démarche, compatibilité des documents livrables avec les outils de gestion du patrimoine de la commune et du SDE 07	
2.2	Modèles d'études réalisées	5
	Clarté et complétude des modèles proposés	
2.3	Engagements	5
	Nombre d'études pouvant être réalisées dans le délai maximum exprimé en semaines dans le BPU	
2.4	Organisation en personnel propre à l'affaire	5
	Compétences du personnel proposé et organisation mise en place pour répondre aux délais fixés dans l'acte d'engagement	
2.5	Organisation matérielle propre à l'affaire	5
	Organisation adaptée pour répondre à toutes les demandes techniques définies dans le programme	
3	Délai d'exécution	20
	A compter de l'émission d'un bon de commande, l'attributaire s'engage à réaliser l'audit dans un délai maximum, exprimé en semaines, qui sera précisé dans le BPU.	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Le président présente le rapport de la CAO du 10 juin 2024 avec les propositions suivantes :

Lot 1 : Efficiencies
Lot 2 : AD3E
Lot 3 : Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général fondé sur le besoin et la nécessité de redéfinir celui-ci.

2. Autorisation de cession d'un véhicule

Le Président demande le rajout de la délibération à l'ordre du jour. Elle est mise au vote.

Le Bureau syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'au-delà du seuil de 4 600€ le Président ne peut décider seul l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers,

Le président informe le bureau syndical du remplacement du véhicule de fonction du directeur général des services et par conséquent de la vente du véhicule Renault Talisman.

Celui-ci sera mis en vente au prix de 15 000€ pour une cotation argus de 12 500€.

Le président demande donc au bureau syndical d'autoriser la cession de ce véhicule.

Le Président

Patrick COUDENE

Le secrétaire de séance

Jean-Paul BULINGE